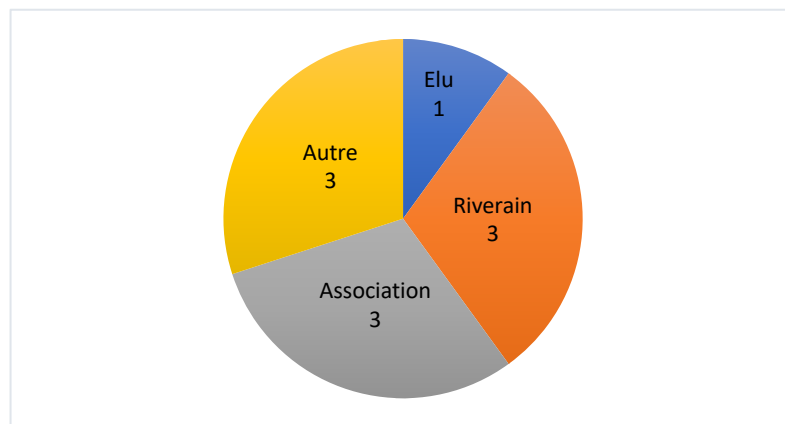


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE  
POUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

- 10 CONTRIBUTEURS SOIT 1,02% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
23/11/2020 16h11				Une réunion à l'échelle locale parviendrait à toucher plus facilement les élus locaux
24/11/2020 05h11		Mettre ces infos dans les journaux locaux	Ensemencer des espèces sauvages et mellifères là où c'est possible... Se débarrasser proprement des traverses de bois traitées à la créosote...s'il en reste encore	
24/11/2020 21h11		Informers les mairies plusieurs semaines en amont des traitements pour relai aux riverains.	Revoir la tolérance aux herbes et les maîtriser (hauteur) plutôt que les éradiquer. Développer les semis de plantes couvre-sols tapissantes pour concurrencer les herbes plus hautes (thymus, etc). Plusieurs propositions comme la prise en compte de la force du vent font déjà parties des bonnes pratiques indispensables à tout traitement phytosanitaire !	Ce n'est pas aux élus de venir chercher l'information mais à la sncf de communiquer en amont les traitements qu'elle va réaliser et organiser une information adaptée pour qu'aucun riverain ne puisse ignorer le traitement, comme doivent le faire les communes sur leurs cimetières par exemple.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
17/12/2020 21h12	<p>Les agriculteurs utilisent des pulvés avec système anti goutte au norme, seul la culture est impacté lors de l'épandage. Rien ne tombe au sol en dehors de la phase de traitement.</p> <p>Votre entreprise utilise des matériels antédiluvien qui utilisent des buses de lance à incendie, le tout rependant au sol des quantités conséquentes de liquide phytosanitaire à pur perte.</p> <p><a href="https://www.youtube.com/watch?v=kZq1lzDuN6A&amp;t=160s">https://www.youtube.com/watch?v=kZq1lzDuN6A&amp;t=160s</a></p> <p>De plus. les agriculteurs adhèrent à des plans d'épandages et ne peuvent pas utiliser de produit à proximités des zones humines, fossés etc... comme cela avait déjà signalé lors d'enquêtes publique pour les syndicats de gestion de l'eau. Votre entreprise et ces sous traitants ne sont pas sensibilisé à ces fait.</p> <p>Avant de faire des chartes à deux ronds qui vous donnent bonne conscience pour empoisonner la planète, développez votre matériel de manière innovante comme vous avez toujours sus le faire jusqu'à présent.</p> <p>Cordialement</p>			
22/12/2020 10h12	<p>Bonjour,</p> <p>est-ce qu'un état des lieux sur la situation actuelle a été fait ?</p> <p>Est-ce que le suivi de l'application de la charte sera soumis à un audit organisé par un organisme indépendant à périodes régulières ?</p>			